



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

ARCHIVES

Approbation de la convention de mise à disposition de quatre documents et oeuvres du service Archives-Patrimoine au musée de Bastia pour l'exposition *Corsica 39-45 : les Corses et la Seconde Guerre mondiale*.

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 (5°),

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine est propriétaire des collections d'archives conservées par le service Archives-Patrimoine.

considérant que le Musée de Bastia souhaite emprunter quatre documents et œuvres des collections conservées par le service Archives-Patrimoine pour les exposer dans l'exposition « Corsica 39-45 : les Corses et la Seconde Guerre mondiale », ayant lieu du 7 juillet au 23 décembre 2023.

considérant l'intérêt culturel suscité par cette manifestation, et la mise en valeur qu'elle offre aux quatre documents prêtés par la Ville d'Ivry-sur-Seine.

vu la convention de mise à disposition, ci-annexée,

DECIDE

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition de quatre documents et œuvres du service Archives-Patrimoine au profit du musée de Bastia pour l'exposition « Corsica 39-45 : les Corses et la Seconde Guerre mondiale » présentée du 7 juillet au 23 décembre 2023.

ARTICLE 2 : INDIQUE que ladite convention est consentie pour une durée de 8 mois, à compter du retrait du matériel, soit du 21 juin 2023 au 21 janvier 2024.

ARTICLE 3 : DIT que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 : CHARGE la directrice générale des services de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

ARTICLE 5 : AMPLIATION de la présente décision sera adressée à l'emprunteur.

FAIT EN MAIRIE LE - 4 JUIL. 2023

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 4 JUIL. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE - 4 JUIL. 2023

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE - 4 JUIL. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,
Et par délégation

Nathalie Leruch
Adjointe au Maire

